

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**SENAT**  
**Cabinet du Président**

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT**  
**A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA**  
**SESSION ORDINAIRE DE MARS 2012**

*Kinshasa*  
*Palais du Peuple*  
*15 mars 2012*

**Honorable Président du Bureau Provisoire de l'Assemblée Nationale,**

**Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, assurant l'intérim du Premier ministre,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice,**

**Monsieur le Procureur Général de la République,**

**Monsieur le Premier Président de la Haute Cour militaire,**

**Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour militaire,**

**Honorables Membres du Bureau du Sénat et du Bureau provisoire de l'Assemblée nationale,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement intérimaire,**

**Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,**

**Monsieur le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa,**

**Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,**

**Messieurs les Représentants des Organismes internationaux du système des Nations Unies,**

**Messieurs les Officiers généraux et supérieurs des Forces armées et de la Police nationale,**

**Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,**

**Distingué(e)s Invité(e)s,**

**Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

**Au nom du Président du Sénat, j'ai l'honneur de procéder ce jour à l'ouverture de la Session ordinaire du Sénat de mars 2012.**

**Cette Session se tient de plein droit, conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.**

**Elle se situe dans le cadre de l'article 105 de la Constitution qui dispose que « Le mandat de sénateur commence à la validation des pouvoirs par le Sénat et expire à l'installation du nouveau Sénat ».**

**C'est le principe même de la continuité de l'Etat. Cela traduit la volonté du Constituant de ne pas interrompre la représentation provinciale, en dépit des vicissitudes de la vie politique.**

**Mais, avant de poursuivre mon propos, je vous prie d'avoir une pensée pieuse en mémoire de toutes les victimes de l'explosion du dépôt d'armes survenue, le dimanche 4 mars dernier, à Brazzaville, en République sœur du Congo.**

**Pour cela, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.**

**Distingué(e)s Invité(e)s ;**

**La présente Session ordinaire s'ouvre dans un contexte postélectoral marqué par la tenue, le 28 novembre 2011, des deuxièmes élections pluralistes depuis la transition démocratique.**

**Ces élections ont doté le pays d'un Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, et d'une nouvelle Assemblée nationale élus démocratiquement.**

**Le Sénat saisit cette occasion pour remercier à son tour, tous les partenaires extérieurs de la République Démocratique du Congo, plus spécialement la MONUSCO, pour leur soutien et leur accompagnement tout au long du processus.**

**A présent, il est indispensable que les Institutions de la République fonctionnent normalement et que tous les fils et filles de la République se mettent au travail.**

**En ce qui la concerne, la Chambre haute du Parlement demeurera toujours celle de la réflexion, de la sagesse et de la mesure.**

**Elle continuera à jouer ce rôle pour la stabilité, la qualité et la productivité des Institutions de la République.**

**C'est pourquoi, elle ne peut passer sous silence un certain malaise né des difficultés d'organisation du processus électoral, de certaines irrégularités relevées çà et là ainsi que de nombreuses contestations qui ont suivi l'annonce des résultats.**

**Le Sénat espère que la Cour Suprême de Justice contribuera à dissiper ce malaise.**

**Tout comme, les résultats des élections législatives indiquent également que nous avons encore des efforts à fournir, notamment dans le domaine de la parité homme-femme.**

**Le Président de la République, dans son Discours d'investiture, a invité la classe politique à la cohésion nationale, en vue de faire de notre pays, je cite : « un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux-être, une puissance régionale au cœur de l'Afrique... ». Le Sénat en appelle donc à la décrispation de la vie politique.**

**Dans cet esprit, le Sénat exhorte la Commission Electorale Nationale Indépendante à faire un effort pour corriger les erreurs du passé et parachever l'ensemble du processus électoral, dans un climat de réelle transparence, de professionnalisme et d'apaisement.**

**Tirant les leçons de l'expérience du passé, il est impérieux que les élections provinciales, urbaines, municipales et locales soient organisées dans les meilleurs délais.**

**En ce qui le concerne, le Sénat en appelle à l'organisation rapide des futures élections provinciales en vue de son renouvellement.**

**Le pays ne peut plus se permettre une nouvelle crise de légitimité.**

**C'est ici le lieu de rappeler la position du Sénat exprimée lors de l'adoption de la loi sur la CENI, hélas position rejetée par l'Assemblée Nationale qui avait le dernier mot.**



**Le Sénat reste convaincu que la présence de la Société civile ainsi que l'institution d'un organe collégial plus élargi de décision et de contrôle amélioreront l'indépendance, l'efficacité et la neutralité de la CENI.**

**Il y a lieu également d'en rappeler à la poursuite du processus de décentralisation et de réforme des secteurs clés de notre vie nationale : l'armée, la justice, la police, l'administration, les services de sécurité, la santé et l'éducation.**

**Le Sénat juge important que toutes les lois qui ont été votées dans ce cadre soient promulguées et appliquées. Celles qui ne l'ont pas été peuvent bénéficier de la meilleure attention du Sénat, de la nouvelle Assemblée Nationale et du Gouvernement.**

**Le Sénat en appelle aussi à la mise en place effective de toutes les Institutions susceptibles de garantir l'Etat de droit et l'avenir socioéconomique du pays, à savoir : la Cour constitutionnelle, le Conseil d'Etat, les tribunaux administratifs, le Conseil économique et social, la Caisse de péréquation, etc.**

**De même, il souhaite que les efforts fournis dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires soient poursuivis. La loi portant institution de la TVA doit être appliquée dans sa lettre et dans son esprit. Il en est de même de celle organisant les marchés publics.**

**Est-il besoin de souligner, en outre, l'urgence et l'importance qu'il y a à doter le pays d'un budget pour l'exercice 2012 ? Le Président du Sénat l'a déjà évoqué lors de son discours de clôture de la Session de septembre.**

**Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

**Distingué(e)s Invité(e)s,**

**Comme vous le savez, le 31 décembre 2011, le Président du Sénat a été victime d'une agression à Paris.**

**Aussitôt après, le Bureau du Sénat a dépêché une délégation pour lui témoigner de son soutien et de son réconfort.**

**Le Sénat remercie le Président de la République et le Gouvernement pour leur sollicitude manifestée à cette occasion.**

**C'est ici le lieu pour le Sénat de condamner cette agression barbare et irresponsable, perpétrée par un groupe de compatriotes qui n'ont de respect ni pour la vie humaine, ni pour la dignité des aînés.**

**Le Sénat attend les conclusions de l'enquête diligentée par les autorités françaises en vue de sanctions exemplaires.**

**En même temps, le Sénat invite solennellement la classe politique congolaise à une réflexion profonde et décomplexée sur la manière de faire participer adéquatement notre diaspora à la vie politique, économique, sociale et culturelle nationale.**

**Il est important que des efforts fournis dans le cadre du vice-Ministère des Congolais de l'étranger soient poursuivis, élargis et enrichis.**

**C'est de cette manière que nous réussirons à construire une démocratie apaisée et inclusive.**

**Honorables Sénateurs et chers collègues,**

**La présente Session ordinaire se propose d'examiner, outre les projets et propositions de lois à venir, les matières suivantes :**

- la validation des mandats des suppléants des Sénateurs élus Députés nationaux ;**
- l'audition des rapports des vacances parlementaires ;**
- l'audition des rapports des Commissions d'enquête ainsi que les autres moyens de contrôle parlementaire.**

**Je profite de l'occasion pour féliciter, au nom du Bureau, nos collègues Sénateurs devenus Députés nationaux. Je leur souhaite plein succès dans leur nouveau mandat.**

**Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2012. Je vous remercie.**

**Edouard MOKOLO Wa MPOMBO**